Le Congrès eucharistique de Lille s'ouvre aujourd'hui par la réception du légat du Pape, le Cardinal Liénart

C'est aujourd'hui que s'ouvre à Lille par la réception du cardinal Légat, le VIIIme Congrès eucharistique national destiné à commémorer le cinquantième anniversaire des Congrès eucharistiques internationaux.

Depuis de longs mois on travaille à l'organisation des grandioses cérémonies qui se dérouleront chaque jour du Congrès. Tout est prêt aujourd'hui, et S. Em. le cardinal Liénart, chargé spécialement par S.S. le Pape de le représenter sera solennellement reçu par les congressistes.

Cette réception de l'Eminentissime Légat constituera l'une des phases les plus solennelles du Congrès. Le peuple de Lille s'y associera en assistant à la cérémonie qui se déroulera en l'église St-Maurice, et en se portant sur le parcours que suivra Son Eminence de l'Evêché à l'église.

Voici le programme prévu pour les cérémonies:

A 16 h., à l'Evêché, réception officielle réservée aux autorités civiles et militaires munies de cartes personnelles d'invitation.

Seuls, parmi les ecclésiastiques assistent à la réception: NN. SS. les Evêques, Prélats, MM. les vicaires généraux de Lille. Discours de M. Groussau, député du Nord. Réponse de S. E. le Cardinal Légat.

A 18 h., en l'église Saint-Maurice: réception religieuse. Le clergé y est spécialement invité (habit de chœur). S. E. le Cardinal Légat quittera l'Evêché à 17 h. 50 pour se rendre à Saint-Maurice.

Itinéraire: rues Royale, des Bouchers, de l'Hôpital-Militaire, Nationale, Grand'Place, rue de Paris, place Saint-Maurice.

A 17 h. 55, NN. SS. les évêques, les prélats, les vicaires généraux, archiprêtres, chanoines titulaires et honoraires se rendront sur le parvis de l'église au-devant du Cardinal.

A 18 h., Son Eminence sera reçue et conduite processionnellement à l'autel. Puis aura lieu la lecture du Bref pontifical et Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, prononcera du banc d'œuvre un discours auquel répondra le Cardinal Légat du haut de la chaire.

Après le salut solennel, celui-ci retournera à l'Evêché par l'itinéraire suivant: Parvis Saint-Maurice (côté du presbytère, la place de la Gare, rue Faidherbe, place du Théâtre, Grand'Place, rue Esquermoise, rue Royale.

Le costume de MM. les Ecclésiastiques durant les cérémonies du Congrès eucharistique

Le mercredi 1er juillet, à 16 h., à l'Evêché: réception officielle de S. E. le Cardinal Légat, réservée aux autorités civiles et militaires, munies de cartes d'invitation. Seuls parmi les ecclésiastiques y assistent, les Evêques (soutane violette, mosette), les Prélats (mantelletta), les vicaires généraux de Lille (manteau de cérémonie).

Le même jour, à 18 h.: A St-Maurice. Réception religieuse de S Em. le Cardinal Légat. Le clergé y est spécialement invité (habit de chœur).

NN. SS. les évêques, prélats, vicaires généraux, le chapitre cathédral, les chanoines honoraires sont priés de se rendre en cortège, à 18 h., au devant de S. Em. le Cardinal Légat sur le parvis de l'église. Ils reconduiront Son Eminence au parvis à l'issue de la cérémonie.

Les jeudi, vendredi et samedi. — A toutes les cérémonies religieuses, habit de chœur, à l'exception de la réunion sacerdotale du vendredi, à 14 h., 30, à la cathédrale, où le clergé prenant place dans la nef restera en costume de ville.

Seuls les évêques, prélats et MM. les chanoines titulaires faisant cortège à Son Eminence le cardinal légat revêtiront l'habit de chœur.

Le dimanche 5 juillet. — A la messe pontificale: habit de chœur.

A la procession: Rendez-vous du clergé autour du reposoir:

1° NN. SS. les évêques et prélats, les vicaires généraux, le vénérable chapitre cathédral (costume de chœur) assistent au défilé de la Maison Saint-Maur. Ils voudront bien prendre place dans la procession selon les indications de M. le maître des cérémonies:

2° Les ecclésiastiques qui accompagnent des groupes d'hommes et de jeunes gens ne doivent pas porter l'habit de chœur;

3° Ceux, au contraire, qui dans la procession prendront place dans les rangs du clergé, devront être en habit de chœur.

Ils se rendront, à 14 heures, à l'église de La Madeleine (extra muros), d'où ils partiront en procession, précédant le Très Saint-Sacrement.

Les motifs décoratifs

Les personnes qui désireraient reprendre des motifs décoratifs du Congrès eucharistique ou des Anges du Reposoir, ainsi que du matériel de décoration, mâts, corbeilles, bannières, etc., sont priées de s'adresser de suite à M. Théry, 124, rue Colbert, à Lille, secrétaire de la Commission artistique du Congrès (Société St-Marc).

Avis aux chevaliers pontificaux

Cérémonie du mercredi 1er juillet, à 18 h., en l'église Saint-Maurice. — Les chevaliers pontificaux de la filiale du Nord sont informés que trois rangées de chaises leur seront réservées à droite dans la grande nef derrière les Facultés catholiques. Ils sont priés de présenter leur carte de visite à l'entrée principale.

Le travail en double équipe pour les femmes et les enfants

La Chambre de Commerce de Roubaix est favorable à sa suppression à la condition que tous les pays soient placés sur le même pied

La Chambre de commerce a adopté les conclusions d'un rapport de sa Commission du travail, dressé par celle-ci, pour répondre à l'envoi par M. le préfet du Nord d'un projet de rapport du Comité départemental du travail sur le travail à double équipe des femmes et des enfants.

Après une étude très minutieuse du travail du Comité départemental du travail et après s'être livré à une enquête très poussée auprès de tous les groupements intéressés, la Commission avait résumé ainsi ses observations:

1° Sans admettre intégralement les critiques faites au nom de la morale et de l'hygiène, au système de la double équipe pour les femmes et les enfants, il n'en reste pas moins que celui-ci est néfaste au point de vue familial, par conséquent au point de vue social.

De ce fait, une modification à ce système est souhaitable.

Toutefois, des atténuations sérieuses peuvent y être apportées, d'ores et déjà. En particulier, les allocations familiales constituent, à ce point de vue et aussi au point de vue plus général du maintien si souhaitable de la femme à son foyer, un élément de toute première importance.

2° La plupart des déclarations d'employeurs favorables à la suppression de la double équipe prennent l'un de leurs arguments principaux dans les difficultés de la situation actuelle. Ce n'est là qu'un élément occasionnel et momentané. Ce n'est donc pas un argument définitif en faveur de la suppression de la double équipe. C'est seulement l'indication que, dans plusieurs industries tout au moins, les circonstances sont favorables à une modification de la réglementation du travail. Un changement trop grand en période de pleine activité serait dangereux. En ce moment, au contraire, il présenterait moins d'inconvénients.

Mais remarquons bien que cela n'est pas vrai pour toutes les industries et que le peignage de laines, notamment, ne s'accommoderait pas d'une réforme brutale.

3° Il est utile de s'arrêter au cas des filateurs de coton anglais, qui, au rebours des filateurs français, cherchent parfois un remède à leurs difficultés dans l'instauration de la double équipe.

Notons tout de suite que ce n'est là qu'une modalité de l'augmentation du nombre des heures de travail qu'ils ont recherchée, en vue de la réduction des prix de revient. Et ceci pose l'un des problèmes essentiels de la crise actuelle. « Surproduction »? ou « sous-consommation »?

L'un et l'autre, sans aucun doute, — chacun de ces éléments étant d'ailleurs facteur de l'autre, — ont joué pour créer la situation difficile où se débattent les producteurs agricoles et industriels du monde entier.

Mais, dans le cas du coton, il y a certainement, et pour une part primordiale, surproduction, puisque le nombre des broches de filature de coton a augmenté dans le monde, de 1913 à 1930, dans la proportion de 50 %.

La méthode anglaise n'est donc pas justifiée, sans cependant exclure la possibilité d'abaisser les prix de revient par une meilleure répartition des heures de travail.

A titre d'exemple, — et sans entrer dans une discussion qu'il appartient à chaque corporation de faire, — nous signalerons une répartition des quarante-huit heures en cinq jours au lieu de six, réalisée momentanément par une firme de la région par suite de circonstances fortuites, qui a donné des résultats intéressants. L'Union des industriels croates d'Agram entre d'ailleurs dans cette voie, où ils escomptent réaliser des économies sans toucher à la rémunération des ouvriers.

4° Il nous a été indiqué que certaines industries peuvent, de toute nécessité, avoir besoin de travailler seize ou vingt-quatre heures, pour des raisons saisonnières.

C'est vrai dans certains cas, mais non point toujours dans le textile, qui nous occupe plus spécialement, puisque ses matières premières se conservent sans s'altérer et qu'il s'approvisionne en des lieux très divers dont les récoltes ne se font pas en même temps.

Cependant, pour la laine, qui arrive en masse à certaines époques, il semble assez difficile de renoncer au travail à *deux ou trois équipes, dans les peignages*, sans aboutir à une hausse sérieuse des prix de revient, hausse qui serait spécialement à craindre en ce moment.

5° Nous avons noté au secundo qu'un changement trop brusque de la législation du travail pourrait avoir de graves inconvénients par le bouleversement des conditions de production qu'il causerait.

Dans le même ordre d'idées, il faut craindre le chômage, qui, sur certaines places au moins, résulterait immédiatement de la suppression des équipes multiples.

6° Dans de nombreux cas, une interprétation plus large de la loi de huit heures faciliterait la suppression de la double équipe et, inversement, cette suppression nécessiterait de larges dérogations à la loi de huit heures, en particulier pour des fabrications qui, sans être à proprement parler saisonnières, n'en ont pas moins à compter avec des coups de feu à certaines époques de l'année.

Et la Chambre de Commerce a conclu ainsi :

De la question étudiée, la Chambre de Commerce de Roubaix ne saurait méconnaître l'importance, elle que ses traditions maintes fois affirmées ont fait, alors qu'elle n'était encore que Chambre Consultative, le champion d'une réglementation humaine du travail, et, qui, plus tard, demandait par une délibération du 6 novembre 1891, l'interdiction complète du travail de nuit.

Aujourd'hui, le problème se pose ainsi : Une raison grave, d'ordre social et familial, milite en faveur de l'interdiction de la double équipe pour la femme et les enfants.

Des conditions particulières et momentanées rendent l'application de cette mesure, non seulement possible, mais désirable dans certaines industries.

Par contre, d'autres industries y sont fortement opposées pour des raisons qu'elles considèrent comme vitales.

Les unes comme les autres puisent leurs arguments dans les circonstances actuelles de crise : nécessité pour les uns, de réduire la production par suite de l'exagération des moyens de fabrication dans le monde, nécessité pour tous d'abaisser au maximum les prix de revient.

En somme, la difficulté essentielle réside bien dans la question du prix de revient et partant dans celle de la concurrence.

Et ceci transpose fatalement les données du problème sur le plan international.

Il ne sera possible d'envisager, en France, l'interdiction de la double équipe pour les femmes et les enfants, que lorsque des accords internationaux auront étendu cette mesure à tous les pays industriels et à la condition qu'elle soit loyalement appliquée par tous.

En conséquence, la Chambre de Commerce de Roubaix, fidèle à sa tradition de large compréhension d'une règlementation humaine du travail, se déclare favorable au principe de l'interdiction du travail à double équipe, pour les femmes et les enfants, sous la réserve d'exceptions et de dérogations à prévoir dans le cas d'industries saisonnières ;

Mais demande le maintien du statu quo, tant que des accords internationaux n'auront pas placé tous les pays concurrents sur le pied d'égalité à ce point de vue.

AVIS AUX CHASSEURS

Le délai de validité des permis de chasse est toujours d'un an, mais ce délai a invariablement pour point de départ le 1er juillet qui a précédé la délivrance des permis.

Il s'ensuit que les permis généraux et départementaux délivrés depuis le 1er juillet 1930 seront tous périmés à partir du 1er juillet 1931, quelle que soit la date de leur délivrance.

Afin d'éviter les retards, les chasseurs sont invités à présenter leur demande de permis dès maintenant, munis de leur ancien permis.

Le premier Salon des Rosati de la Thiérache et des Artistes du Nord et du Nord-Est

Le 15 août va s'ouvrir à Hirson le premier Salon des Rosati de la Thiérache, organisé avec le concours du Syndicat d'initiative hirsonnais.

Pour la première fois, des artistes hors-concours, médailles d'honneur et médailles d'or des Artistes français et de la Nationale, originaires pour la plupart du Nord et du Nord-Est de la France, vont se trouver réunis en grand nombre dans un Salon de province.

Nulle exposition régionale n'a encore groupé une telle pléiade d'artistes de talent. A cette belle manifestation artistique qui coïncidera avec la Foire commerciale d'Hirson, le public viendra nombreux et ce sera le plus bel hommage qu'il rendra aux Adler, Baude, Broche, Cassel, Poncin, Maronniez, Désiré Lucas, De Winter, Dilly, Chauleur, Charreton, Dorieux, Grosjean, Jourdan, Eschbach, Halley, Hubert, Lecat, Midy, Morchain, Mairesse, Montézin, Prat, Bouroux, Pinal, Réol, Richard, Tellier, Thiéry, Sabatté, etc., pour ne citer que ceux-là, ces artistes dont la renommée n'est plus à faire et qui, par leur concours, vont affirmer le Salon des Rosati de la Thiérache l'un des premiers Salons de province.

Des fiançailles démenties

Londres, 30 juin. — On avait annoncé les prochaines fiançailles de lady May Cambridge, nièce de la reine Mary, avec le prince de Galles ou le prince Georges. Ce projet est aujourd'hui démenti.

En effet, le père de la jeune fille, le comte d'Athlone, a répondu à une question qui lui était posée à ce sujet par la « News Chronicle »: « Je ne sais absolument rien. Ma fille n'est fiancée à personne ».

Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 1er juillet

Aujourd'hui, saint Thibaut; demain, Visitation.

Soleil : Lever à 4 h. 52, coucher à 20 h. 56.
Lune : Pleine du 30, dernier quartier le 7.
Caisse d'Epargne : de 9 à 11 h. et de 14 à 6 h.
Secrétariat des Familles, 17 rue des Champs: de 9 à 16 h.
Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : de 14 à 17 h., local de la Goutte de Lait.

A propos des difficultés d'une maison de Roubaix

Un journal de Lille a annoncé hier qu'une des plus grosses et des plus anciennes maisons de Roubaix avait déposé son bilan.

Cette nouvelle qui pourrait jeter le discrédit sur cette maison est absolument inexacte.

Nous savons, au contraire que la situation est en bonne voie d'arrangement grâce à la solidarité roubaisienne qui s'est manifestée maintes fois en des circonstances analogues.

Pas plus hier qu'avant-hier, le Tribunal de Commerce de Roubaix n'a eu à recevoir le dépôt du bilan de la maison en question.

La réunion de la Chambre de Commerce de Roubaix

Voici le compte rendu sommaire de la séance du 26 juin 1931:

Habitations à bon marché-Loi Loucheur. — Conformément à son règlement particulier, approuvé par décision ministérielle du 25 mars 1929, la Chambre de Commerce a accordé des subventions à neuf nouveaux bénéficiaires de la loi Loucheur.

Consulat du Brésil. — M. le Préfet du Nord a fait connaître à la Chambre de Commerce, qu'en conformité d'une décision prise par le Gouvernement brésilien, les consulats du Brésil à Lille et à Roubaix ont été supprimés.

Consulat de Tchécoslovaquie. — M. le Préfet du Nord a annoncé à la Chambre de Commerce que M. Joseph Sust vient d'être nommé consul de Tchécoslovaquie à Lille, en remplacement de M. Netousek, appelé à d'autres fonctions.

Relations commerciales avec le Chili. — La Chambre de Commerce, comme suite à sa correspondance antérieure avec M. le Ministre du Commerce, a pris connaissance avec satisfaction de la communication de celui-ci sur l'accord qui vient d'être conclu entre la France et le Chili. Cet accord maintient en faveur des articles textiles le bénéfice des droits de 1928 ; ils sont ainsi exempts des majorations édictées depuis cette date.

Tarifs douaniers applicables à certaines marchandises anglaises. — La Chambre de Commerce approuve une lettre de son Président à M. le Ministre du Commerce, par laquelle il demande à ce dernier de compléter la délibération du 29 mai dernier, en ajoutant à la liste des marchandises anglaises, dont les droits d'entrée ne devraient pas être diminués, les « toiles cirées ». Celles-ci, bien que ne se faisant pas à Roubaix, n'en intéressent pas moins notre centre, à cause des quantités importantes de toiles de coton que leurs fabricants y commandent.

Heures de distribution des télégrammes. — La Chambre de Commerce approuve une lettre par laquelle M. le Président demande à l'Administration des Postes que les cachets de distribution, portés sur les télégrammes comportent l'heure de la distribution, comme ceux des lettres, en raison notamment de l'intérêt qu'il y a dans les maisons de commerce à ce que soit exactement connue l'heure à laquelle les télégrammes sont remis dans les bureaux.

Législation sur la fabrication de la bière. — La Chambre de Commerce a adopté les *conclusions d'un rapport présenté par M.* Léon Dolcourt qui, après avoir étudié la situation actuelle de la brasserie et les menaces qui pèsent sur cette industrie, par suite de la campagne menée depuis un certain temps pour lui faire supporter les déconvenues subies par les agriculteurs intéressés, par suite de la surproduction de 1929, des intempéries de 1930 et en raison de la crise générale actuelle dont souffrent plus ou moins toutes les branches de l'économie nationale, a étudié les répercussions probables des propositions de loi « Boret » et « Charlot ».

Elle a, en conséquence, émis le vœu suivant :

Considérant que, il n'y a aucune nécessité d'imposer à la brasserie les règlements nouveaux ou restrictions suvisées ;

Que la brasserie ne délaisse nullement de façon systématique les orges et houblons français, comme pourrait le laisser supposer l'accueil fait par le Ministère de l'Agriculture aux propositions de loi Boret et Charlot ;

Qu'en année normale, au contraire, la brasserie achète à la production française la presque totalité de ses besoins en orge. Quant aux houblons, il en est des crus de houblons comme des crus de la vigne, et les meilleurs se trouvant hors de nos frontières, certains brasseurs, pour leurs bières fines, sont obligés d'acheter des houblons étrangers, de façon à pouvoir concurrencer les bières étrangères ;

La Chambre de Comerce de Roubaix, prenant acte des nécessités de fabrication qui obligent les brasseurs à utiliser des matières amylacées provenant de céréales autres que l'orge ;

Prenant acte des répercussions que pourraient avoir sur les prix de revient de la bière de nouvelles taxes établies au profit de la culture des houblons ;

Tenant compte particulièrement de la brasserie des régions du Nord, qui a adapté très étroitement son matériel d'après-guerre aux méthodes de fabrication comprenant l'emploi de succédanés ;

Emet le vœu,

Que soit maintenu purement et simplement la législation actuelle sur la bière... que soient repoussées d'autre part toutes primes à la culture qui seraient à charge de la brasserie.

Proposition de loi sur l'emploi des mutilés et des vieux ouvriers. — MM. Bertrand d'Aramon et Boucheron, députés, ont déposé sous le n° 5.067 une proposition de loi tendant à assurer l'emploi obligatoire à certains postes, des mutilés du travail, des mutilés de guerre et des vieux ouvriers.

Cet appel à des sentiments d'humanité tout à fait nobles et respectables, que pas un employeur ne songerait à renier, se heurte malheureusement pour les auteurs de la proposition, à une situation de fait qui ne le justifie nullement.

On doit regretter que MM. Bertrand d'Aramon et Boucheron au lieu d'un appel à la sentimentalité de leurs collègues n'aient pas cru devoir porter dans leurs exposés des motifs, des statistiques précises, donnant le nombre réel des mutilés et ouvriers âgés non placés.

La Chambre de Commerce estime indispensable que le Parlement, lorsqu'il sera saisi de cette proposition de loi, exige, avant toute discussion, la production de ces chiffres, qui prouveront, sans aucun doute, son inutilité.

Après avoir étudié les conséquences de cette proposition, dangereuse autant pour les salariés que pour leurs employeurs,

Considérant qu'elle tend simplement à faire durer la situation créée par la loi sur l'emploi obligatoire des mutilés, alors que, unanimement, les intéressés demandent, preuves à l'appui, que le pourcentage obligatoire de mutilés soit ramené à une proportion plus réduite que le maximum de 10 pour cent, conformément à la loi et en concordance avec le nombre réel des mutilés de guerre à placer ;

Qu'elle ne servirait donc qu'à conserver des services coûteux et inutiles, qui chercheraient à justifier leur existence en appliquant, avec une rigueur sans objet réel, les dispositions sévères de la loi, aux dépens et aux frais des commerçants et industriels, déjà surchargés d'impôts et excédés des formalités administratives de plus en plus nombreuses qu'on leur impose,

La Chambre de Commerce demande que la proposition de loi de MM. d'Aramon et Boucheron soit rejetée et rappelle, à cette occasion, son vœu antérieur par lequel elle demandait que le pourcentage obligatoire des mutilés soit, aux termes de la loi du 26 avril 1924, réduit progressivement à des proportions de plus en plus réduites en rapport avec le nombre réel de mutilés à placer.

Modifications à la législation des faillites. — Ayant étudié une délibération de la Chambre de Commerce de Valence, par laquelle cette Compagnie demandait le retour à la loi du 2 juillet 1919 sur le règlement transactionnel, la Chambre de Commerce de Roubaix émet le vœu que la demande de la Chambre de Commerce de Valence ne soit pas prise en considération et que les articles 437 et suivants du Code de Commerce réglant la procédure des faillites ne soient pas modifiés dans leurs dispositions fondamentales.

Bourses de voyage à l'Exposition coloniale. — La Chambre de Commerce a créé quatre bourses de voyage à l'Exposition coloniale, pour des élèves méritants des Ecoles professionnelles de la ville.

HALLE FLIPO. — Le kilo, très bon beurre, 17.50 ; extra, 18.50-19.50; délicieux petits jambons, 24. Mise en vente de fromages. Prix très avantageux 23032

L'ÉLEVAGE DU MOUTON EN ALGÉRIE

Sous le patronage de la Chambre de commerce, de la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing et de la Société de Géographie, M. Trouette, le compétent directeur des services de l'élevage en Algérie a fait, mardi après-midi, une substantielle conférence sur l'élevage du mouton dans notre possession africaine. Une nombreuse assistance se pressait pour l'entendre, dans l'amphithéâtre de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles et, parmi les auditeurs, on remarquait plusieurs personnalités parmi lesquelles MM. Eugène Mathon, Maurice Dubrulle, Chaleyé, directeur de l'école; Turotte, directeur de l'Institut Turgot; le chanoine Tillie, directeur de l'Institut Technique; l'abbé Cau, professeur à l'Ecole industrielle de Tourcoing, etc., ainsi que de nombreux lainiers de la région.

On remarquait également: MM. Seynaeve et Toundias, de la Société des Haut-Plateaux Algériens; Pierre Lepoutre; Trottier, agriculteur à Alger, etc.

Avec une rare compétence appuyée par une longue expérience, M. Trouette montra tout ce que l'on peut attendre de l'effort tenté là-bas. Des projections photographiques et cinématographiques donnèrent une idée de cet élevage.

A l'issue de la conférence, M. Eugène Mathon remercia l'érudit conférencier et l'assura de l'aide et de la sympathie de l'industrie de Roubaix-Tourcoing.

Passez de délicieuses vacances au bord de l'Océan, à LA BAULE-LES-PINS. — Renseignements : Bureaux, 1 15, Palais de la Bourse, à LILLE.

LE NOMBRE DES TAXIS EST PORTÉ A CINQUANTE-CINQ

L'Administration a décidé de modifier l'arrêté municipal et d'augmenter le nombre des taxis automobiles autorisés à stationner. En conséquence, dorénavant les voitures pourront stationner aux endroits suivants dans le nombre ci-dessous: 24 sur la Grand'Place, 6 place de la Liberté, 17 rue de l'Alma, et 8 boulevard Gambetta. Ce nombre ne pourra jamais être dépassé.

UN BEAU GESTE. — M. Delescluse, directeur-propriétaire du **Ciné Printania**, rue de Mouvaux, a remis la coquette somme de 650 fr. pour les grévistes du textile (produit des collectes au cours des séances). 35054d

Chez les Amis Réunis du Foyer du Mutilé

L'assemblée mensuelle a eu lieu dimanche dernier au siège, sous la présidence de M. Bertrand Bourgois, entouré de MM. Désiré Journez et Henri Veldeman, président et vice-président d'honneur. Les membres y assistaient très nombreux. Le président en ouvrant la séance les remercie pour leur assiduité aux réunions et les invite à continuer dans cette voie. Cinq nouveaux sociétaires se font inscrire.

Plusieurs questions figurant à l'ordre du jour sont discutées et acceptées par l'assemblée. La réunion se poursuit par un grand tournoi qui a été des plus animés et s'est terminé par le classement suivant: 1er Vanhecke fils-Hanot, Delie père-Lejeune, Fournier-Boutem, Briet-Buyssens, Veldeman-Vanderrusten, Delcourt-Wargnie.

AUTOS. — **Quinzaine des occasions.** — Pendant 15 jours seulement, vente à des prix exceptionnels d'autos de 1.500 à 10.000 fr. Conditions de paiement par mensualités. VENANT, agent direct Peugeot, 90, Grand'Rue, Roubaix. 34971

L'Orphéon des Anciens Combattants et Soldats à Ostende

Répondant à l'aimable invitation de l'administration municipale d'Ostende, notre populaire orphéon des Anciens Combattants et Soldats se rendra pour la 11me fois à Ostende, les 25, 26, 27 et 28 juillet (Fête des Fabricants), pour y donner deux concerts.

Cette excursion annuelle obtenant toujours un très gros succès et les places étant limitées, les personnes qui désirent accompagner nos « Anciens » dans ce beau voyage, sont priées de se faire inscrire au plus tôt, au siège de la Société, Café Dubus, 41, rue du Chemin-de-Fer.

Les prix du voyage sont fixés comme suit : départ samedi 25 (heure facultative) ; retour lundi soir. 95 fr. ; même départ avec retour mardi soir, 130 fr. Train, hôtel (chambre, repas et boissons), taxes et pourboires tout compris.

La Société a, en outre, obtenu pour ses excursionnistes 50 % de réduction au Théâtre Royal, au Kursaal, au Panorama de l'Yser *et pour les excursions en mer.*

PROJET D'AMENAGEMENT. — Une enquête est ouverte sur le projet d'aménagement du lotissement défectueux de la rue Leconte-Baillon (partie comprise entre les rues d'Epinoy et du Chemin-Vert).

Le projet, avec pièces à l'appui, sera déposé à la Mairie, pendant quinze jour, du 9 au 23 juillet inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h. et déposer, le cas échéant, leurs observations.

AVIS AUX FAMILLES DONT LE SOUTIEN SERA INCORPORE EN OCTOBRE 1931. — Les personnes dont le soutien sera incorporé en octobre prochain et qui se proposent de solliciter l'allocation journalière, sont invitées à déposer leur demande immédiatement à la Mairie, bureau militaire.

Elles devront se munir du livret de famille, d'un certificat de non imposition ou d'un extrait du rôle des contributions payées (à demander au percepteur de leur quartier), d'un certificat de salaire de chacun des membres de la famille, du livret ou d'une quittance de loyer et, en cas de maladie ou de grossesse, d'un certificat médical ou de sage-femme, sur papier libre.

UNION NATIONALE DES EVADÉS DE GUERRE. — Caisse d'entr'aide. — Les membres actifs en grève ayant remis leur inscription sont priés de passer ce jour au siège pour y retirer les bons et denrées de première nécessité, mis à leur disposition. Il est rappelé aux sociétaires non encore inscrits qu'ils peuvent le faire tous les matins en s'adressant au trésorier, 4, rue du Pays, à Roubaix.

— **Excursion du 12 juillet.** — La Commission fait un pressant appel près des retardataires; les inscriptions sont reçues jusqu'au 3 juillet, dernier délai. Voyage et repas compris: membres honoraires et invités: 25 fr.; membres actifs et enfants, 12 fr. 50. Aux membres actifs actuellement en grève, cette journée est offerte gratuitement.

COMITÉ OFFICIEL DES FÊTES DU FONTENOY. — Jeudi 2 juillet, à 20 h., réunion de tous les membres du Comité chez M. J. Vaneck, 92, rue du Fontenoy.

AMICALE MUTUELLE des CHAUFFEURS D'AUTOMOBILES DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Les membres de la société disponibles sont priés d'assister aux funérailles de *M. Léon Preys, membre de la Commission,* qui auront lieu mercredi 1er juillet à 9 h. en l'église du Sacré-Cœur, à Mouvaux. Assemblée à la maison mortuaire, 6, rue du Presbytère, près de l'église, à Mouvaux, à 8 h. 45.

GRANDE FANFARE DE ROUBAIX. — Ce soir à 20 h., réunion de Commission. Présence indispensable de tous les membres.

CHORALE « L'EPEULOISE ». — Ce soir à 20 h., répétition générale au siège.

CONCORDIA-HARMONIE. — Ce soir à 20 h., répétition générale.

CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL ». — Ce mercredi à 19 h. 15, répétition générale au local.

AMICALE PIERRE-DE-ROUBAIX. — Section artistique. — Répétition générale de l'opérette mercredi 1er juillet, à 19 h. 45, au Foyer d'éducation ouvrière, rue Jules-Guesde, 178.

GROUPEMENT ARTISANAL, rue des Champs, 59. — Aujourd'hui mercredi, permanence de 19 à 20 h. Renseignements, adhésions, inscription pour l'exposition du meuble.

PHILHARMONIQUE DU JEAN-GHISLAIN. — Mercredi, à 20 h. 15, répétition générale. Lecture de nouveaux morceaux.

Louez pour Juillet à Prix très modéré pr Appart nt 4 et 6 pers. **La Panne** Gentille Villa Gar., Salle-à-manger, 6 ch. Juillet 2.500, Août 3.500 S'ad. 48, r. Dr-Legay, La Madelne T. 38-57

CROIX

UNE MESSE DE PRÉMICES A SAINT-MARTIN

La paroisse Saint-Martin aura cette année l'honneur de voir l'un de ses enfants monter à l'autel. M. l'abbé Jean Blauwblomme, fils de M. et Mme Achille Blauwblomme-Callens, célébrera sa première messe le 14 juillet, à 10 h. 30; le R.P. Six, missionnaire diocésain, ancien vicaire de la paroisse, donnera le sermon de circonstance.

REVISION DE LA VACCINATION. — Aujourd'hui mercredi, 1er juillet, à l'Ecole privée des filles, 165, rue Kléber, à l'Ecole privée des garçons, rue Eugène-Guillaume, et à l'Ecole Victor-Hugo, place de la République.

POUR LES GREVISTES. — 191 fr., quête faite parmi les clients de l'Auberge de la Croix-Blanche (2e versement); 200 fr., Syndicat des Employés de Roubaix-Tourcoing, 65, rue Pellart, Roubaix (5e versement).

MUSIQUE MUNICIPALE. — Ce soir, à 8 h 15, répétition générale. Programme de Middelkerke.

HARMONIE MUTUELLE DE CROIX. — Répétition générale tambours et clairons, à 20 h. 15, au siège.

HARMONIE « LES INTIMES ». — Ce soir à 20 h., répétition générale au siège.

CONTRE LE VOL & L'INCENDIE
Coffres-Forts "GRUSON"
21, RUE ROYALE — LILLE
Catalogue sur demande. • Tél. 450
Réparations — Ouvertures 25110

WASQUEHAL

MORT DE M. VICTOR HOCHEDEZ UN DES DERNIERS SURVIVANTS DE REICHSHOFFEN

Un des derniers survivants de la fameuse charge de Reichshoffen, M. Victor Hochedez, vient de disparaître. Lundi soir vers 20 h., il était en train de prendre son souper lorsqu'il se sentit indisposé. Il ne tarda pas à succomber à une affection cardiaque.

M. Hochedez, titulaire de la médaille commémorative de la guerre de 1870-71, est un de ces anciens du 2e régiment de cuirassiers qui participèrent à la fameuse charge de Reichshoffen et dont il est un des rares survivants.

Né à Illies, canton de La Bassée, le 16 novembre 1848, il fut incorporé le 20 octobre 1860 au 2e cuirassiers avec lequel il fit toute la campagne de 1870-71; il reçut une balle à la tête lors de la charge du 6 août 1870 à Reichshoffen et fut fait prisonnier et déporté en Allemagne du 7 août 1870 au 18 juin 1871.

A son retour de captivité, M. Hochedez fut nommé cuirassier de 1re classe, en récompense de sa belle conduite et de sa bravoure. Il y a quelques années, il s'est vu décerner la médaille militaire en récompense de ses brillants états de service.

Les funérailles seront célébrées demain jeudi à 9 h. 30, en l'église Saint-Nicolas. Assemblée à la maison mortuaire, 11, rue du Transvaal, à 9 h. 15.

Les membres de la Section des Anciens Combattants du Centre sont priés d'assister aux funérailles du doyen du groupement.

La tombola de la fête des Ecoles

Voici les numéros gagnants de la fête *des écoles:*

No 7.400 (une cuisinière); 12.835 (une pendule); 17.372 (une machine à laver); 13.030 (armoire toilette tôle émaillée); 1.224 (une armoire toilette en bois); 14.932 (un écrin de 12 couteaux); 4.430 (un parapluie); 3.454 (un baromètre); 17.204 (une sellette); 1.758 (trois faitouts); 8.408 (un écrin de six cuillères à café); 16.936 (un écrin de six cuillères à café); 16.313 (un écrin de six cuillères à café); 12.561 (un écrin de six cuillères à café); 18.741 (une armoire toilette); 9.138 (service lavabo); 8.370 (bouilleuse-lessiveuse); 15.358 (réveil); 1.293 (service à découper); 3.088 (un seau et un broc); 12.822 (un abat-jour); 4.998 (un seau et un broc); 3.531 (une canne); 19.739 (une glace); 8.356 (trois faitouts en aluminium); 6.430 (deux robes); 17.312 (un tapis); 4.803 (un coupon d'étoffe); 4.587 (trois boites à café); 9.944 (bon pour 25 fr. de marchandises); 6.757 (un livret de Caisse d'Epargne de 25 fr.); 5.439 (porte-essuie trois tiges); 14.774 (essuie-mains); 12.208 (réveil); 18.575 (deux bouteilles de mousseux); 16.737 (deux livres); 6.121 (deux livres); 1.367 (deux livres); 2.006 (dessus-cheminée); 14.881 (un livret de Caisse d'épargne de 20 fr.); 4.593 (unlot de papiers peints); 4.110 (un pêle-mêle); 15.921 (serviette musique); 17.206 (une poupée); 6.309 (une boite garnie); 11.991 (un coupon d'étoffe); 11.756 (deux bouteilles de vin d'Anjou); 13.472 (un réchaud à gaz); 17.209 (dix paquets de 1 kg. de lessive Jeanne d'Arc); 16.785 (dix paquets de 1 kg. de lessive Jeanne d'Arc); 8.869 (une soucoupe à fruits); 14.643 (un ramasse-couverts); 4.128 (un porte-bouquet); 13.946 (un harmonica); 11.429 (un dessous-plats); 17.365 (bon pour 10 fr. de marchandises); 8.732 (un gâteau de trois livres); 6.810 (un kg. de chocolat); 2.127 (un étui à cigarettes).

Les lots peuvent être réclamés chez M. Jules Delcroix-Dhedenne, 15, Grand'Place, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 18 à 20 h.

Passé ce délai, les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre.

L'assemblée générale des propriétaires du quartier des Boers

Dimanche matin à 9 h. 30 s'est tenue à la salle des fêtes de la Mairie, l'assemblée générale des riverains des rues de l'Egalité, du Transvaal et Gustave Dubled, en vue de la constitution d'une association syndicale autorisée pour l'aménagement du lotissement défectueux des rues de ce quartier. La réunion était présidée par M. Paul Marquilly, adjoint au maire, délégué par M. le Préfet, assisté de M. Demuin, agent-voyer cantonal, chargé de la direction du service municipal de la voirie.

Après étude et examen des diverses pièces du dossier, l'association a été définitivement constituée et l'assemblée a désigné ainsi qu'il suit son Comité: directeur, M. Paul Marquilly; directeur adjoint, M. Alfred Seynaeve; secrétaire, M. Jublin; syndics, MM. Damarez Victor et Leclercq Edouard. Ont été désignés comme suppléants: MM. Favret, A. Fontaine, Dunslaeger, A. Dupont et H. Canonne.

BLESSÉ AU TRAVAIL. — A l'usine de St-Gobain, un manœuvre, M. Henri Vandewalle, 38, Cité de St-Gobain, à Wasquehal, s'est piqué avec une pointe au cours de son travail et porte une piqûre infectée du poignet droit. Un repos de 12 jours a été jugé nécessaire.

CONSULTATION DES NOURRISSONS demain jeudi, à 19 h., à la Salle des Fêtes de la Mairie.

FERMETURE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS. — A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, les établissements publics sont autorisés à rester ouverts jusqu'à 3 h. du matin les nuits des 12, 13 et 14 juillet.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Vendredi 3 juillet, à la Salle des Fêtes de la Mairie, paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les forfaitaires et les commerçants payant mensuellement. On percevra également les licences de débits de boissons et les contributions sur autos et motos : de 9 à 11 h. pour les lettres A à L et de 14 à 16 h. pour les lettres M à Z.

EN VUE DES FETES DU CAPREAU. — Réunion du Comité demain jeudi 2 juillet, à 19 h. 30, au Café Albert Albert, rue Christophe-Colomb. Dernières dispositions à prendre en vue des grandes fêtes des 11, 12 et 13 juillet.

Pour le Congrès Eucharistique
Retenez vos PLACES et BOXES au
Palais Lillois de l'Automobile
9, rue Anatole-France, LILLE
(Derrière le Grand Théâtre)
PRIX HABITUELS
OUVERT JOUR ET NUIT
Emplacement pour 1.000 VOITURES
Téléphone : 80.80

---

les tombants de sa tunique et ajusta son képi.

Elles étaient près d'atteindre l'ombre bleue de Kléber caracolant. Janine portait une robe de mousseline jaune, pour laquelle elle avait sacrifié à la mode et qui lui descendait jusqu'aux pieds. D'autres eussent pu paraître ridicules à force d'avoir manqué de modération. Janine y paraissait majestueusement à l'aise; et Pierre Vallerand reçut la certitude heureuse que ce jugement n'était point commandé par son cœur, lorsqu'il s'aperçut que des jeunes hommes, sur son passage, et même — ce qui est plus péremptoire encore — les jeunes filles se retournaient.

Comme elles s'engageaient dans l'allée, le regard de Pierre, qui ne quittait pas Janine, et celui de Janine, qui manifestement cherchait Pierre, se rencontrèrent. Cela dura quelques dixièmes de seconde, le temps d'un de ces regards furtifs qui n'attirent point l'attention des indifférents, mais qui suffisent à deux cœurs complices pour s'assurer de leur fidélité et de leur amour.

Elles étaient encore à trop de pas de lui pour que Pierre les saluа. Il attendit. Il allait enfin porter la main à son képi, lorsque, derrière lui, une voix l'appela :

— Vallerand!

C'était le capitaine de service. Pierre Vallerand s'immobilisa dans un garde-à-vous impeccable.

— Le général demande, dit l'officier, qu'on prévienne l'escadron de commencer ses dégagements. Toutes les personnalités attendues sont arrivées et c'est l'heure... Voulez-vous vous charger de découvrir les camarades que ça regarde et les avertir?

— Entendu, mon capitaine ! dit Pierre Vallerand. Ça va être fait.

Pierre salua, fit demi-tour et disparut. Non sans avoir observé l'allée qui s'enfonçait vers la tribune. Mais il était trop tard. Mme Dellières et Janine étaient passées. Sur l'instant, il en conçut du regret, de la déception. Puis il se souvint du regard échangé avec Janine, de tout ce qu'il y avait mis et qu'elle avait compris parfaitement, de tout ce que lui-même avait découvert dans le sien. Et comme c'était bien la seule chose qui, dans le fond, lui importait, il s'en fut, heureux.

Lorsque Pierre Vallerand regagna son poste, la fête était commencée.

Le Triomphe de Saint-Cyr est une tradition déjà plus que centenaire.

C'est en 1821 qu'il eut lieu pour la première fois, pour fêter le « Triomphe » d'un jeune Saint-Cyrien aux écoles à feu tout récemment instituées. L'année suivante, les mêmes réjouissances s'organisèrent en faveur du vainqueur. Puis, à mesure, la fête s'amplifia. A la promenade triomphale de la prolonge d'artillerie camouflée en char romain et bientôt escortée d'un nombreux et burlesque équipage, s'ajoutèrent des courses d'ânes, des tours de prestidigitateurs, des farces de clowns, des joutes de bonimenteurs, des exhibitions de cirque, des représentations théâtrales et maintes facéties agrémentées de déguisements divers.

Les cavaliers y introduisirent, par la suite, des « dégagements » fastueux. La Petite-Carrière devint le décor favori où s'entrelacèrent à l'envi des figures de carrousels et où la course à la rose apporta l'émotion de ses galops haletants et de ses voltes brusques. L'actualité servant à l'occasion d'inspiratrice, il y eut encore des reconstitutions fameuses de l'enlèvement d'une smalah ou de la prise d'une redoute.

Mais c'est la fantaisie qui continue de régner en maîtresse et un anniversaire approximatif, une vague similitude de fête, la pure joie même de présenter de beaux costumes suffit à ennoblir un programme de somptueux équipage de quelque princesse surprise au détour du chemin par un chef de bande dont la galanterie toujours l'emporte.

Il faut dire, d'ailleurs, qu'aux jeux, aux compétitions, aux spectacles, les invités ne semblent pas apporter moins d'ardeur que les intéressés eux-mêmes. Des maréchaux s'oublient chaque année à reprendre en sourdine les refrains de la « Galette » ou du « Pékin de Bahut »; des chefs illustres s'interpellent en termes d'argot qu'ils n'avaient pas employés depuis leur temps d'école ; et chacun en ce jour, retrouve ses vingt ans, tandis que des cousines, des filles et des nièces — qui ne les ont qu'à peine — cherchent, en attendant l'heure du bal, dans les groupes, celui qui va peut-être devenir leur fiancé.

Mais le « Triomphe » n'est pas seulement une fête. Il comporte pour tout Saint-Cyrien, une pieuse et fervente cérémonie : le baptême de la promotion : le baptême par les « anciens très bahutés », des « melons », des « bazars fangeux et gallipoteux ».

Le « Père Système » à qui le hasard de l'immatriculation confère l'insigne honneur de baptiser la promotion nouvelle, porte les hautes bottes, les culottes blanches, la redingote verte et le petit chapeau de Napoléon. Un état-major brillant l'accompagne. A leurs uniformes, on reconnaît Lannes, Murat, Saint-Hilaire, Vandame, Soult, Friant, Oudinot...

Bondissant et caracolant, ils passent les « jeunes » en revue. Puis, le « Système » leur adresse du haut de son cheval, une vibrante déclaration. Après quoi, c'est l'instant solennel : « A genoux, les Hommes ! »... Tous ceux de la promotion des jeunes, rompant leur immobilité, mettent le genou à terre, et, leur shako à la main, se recueillent dans une génuflexion prolongée. Dans le silence, le nom que portera désormais la promotion est lancé... Puis, c'est de nouveau, le commandement du « Système » : « Debout, les « officiers ! » Ils se redressent, se recoiffent, s'alignent... Ils sont baptisés !

Pierre Vallerand s'approcha de la tribune, se glissa jusqu'aux derniers rangs et, dressé sur la pointe des pieds s'efforça de découvrir Janine. A force, il l'aperçut, de dos, très loin en avant. Elle accompagnait d'un mouvement de son buste, les évolutions des cavaliers. A chaque obstacle franchi, elle battait des mains. Visiblement elle s'amusait. Pierre Vallerand en conclut qu'elle aussi était heureuse, et il en reçut une grande joie.

Les réjouissances terminées, la jeune promotion solennellement baptisée, ce fut en vain qu'il essaya de retrouver la famille Dellières parmi l'innombrable foule des invités qui s'égaillait dans l'école.

Et quand il eut acquis la certitude qu'il ne rencontrerait pas Janine, laquelle avait dû rentrer chez elle avec sa famille et des amies — Pierre Vallerand qui se sentait gagner par le mélancolie de n'avoir pas, en ce jour, auprès de lui sa mère, comme beaucoup de ses camarades plus heureux, s'en fut se mêler, pour chasser cette mélancolie et pour ne pas se laisser inutilement attrister par le souvenir, à la bande joyeuse de ceux qui avaient pris possession des salles de jeux et du zinguo, et qui, aux bras de leurs cousines ou de leurs fiancées, s'y livraient sans réserve au plaisir de la danse.

Une quinzaine de jours plus tard, « l'amphi de garnison » réunissait dans l'un des plus importants amphithéâtres de l'école, la promotion des anciens tout entière.

C'est au cours de cette réunion que les Saint-Cyriens, appelés à recevoir dans quelques semaines leur premier galon d'or, choisissent le numéro du régiment et la garnison où ils désireront servir. A la vérité, ce choix n'est pas laissé entièrement au souhait de chacun. Il sanctionne également l'effort accompli et les résultats obtenus. Quelques jours plus tôt, les examens de sortie ont eu lieu. Puis le classement a été affiché. Et c'est d'après son rang que chacun sera appelé à choisir.

Sur l'immense tableau noir où, d'ordinaire, s'enchevêtrent les positions des différentes unités engagées dans des batailles mémorables dont on étudie dans le détail le glorieux déroulement, des mains habiles ont tracé, pour cette circonstance, une longue liste des régiments des différentes armes où des places de sous-lieutenants sont prêtes à recevoir leurs titulaires.

Les garnisons les plus diverses s'y entremêlent, depuis la tranquille garnison de France où le service s'annonce *de tout repos*, jusqu'au poste avancé, perdu dans la plus lointaine province de l'Afrique centrale ou de l'Indochine — en passant par les garnisons de l'Est, toujours renommées, les régiments de Légion, les bataillons de tirailleurs, les postes coloniaux, toute la gamme des unités qui grisent à l'avance leurs candidats pour l'uniforme couleur de sable brûlant, l'ancre d'or brodée au col de la tunique et toute la provision d'aventures et de dangers qu'elles promettent.

Le classement obtenu par Pierre Vallerand aux examens de sortie n'était pas mauvais. Il « sortait » trente-cinquième, devant nombre de ses camarades, dont le travail au cours des deux années d'école avait été plus régulier sans doute, plus assidu, plus prometteur, mais qui, à l'examen et sur le terrain s'étaient bornés à appliquer strictement la lettre des règlements sans en dégager l'esprit et sans faire preuve notamment de cette promptitude dans la décision, de cette sûreté dans le commandement, qui avaient valu à Pierre Vallerand les félicitations des examinateurs et des notes en conséquence.

Ce classement lui permettait un large choix.

Certes, si Janine n'eut pas tenu dans son cœur la place prépondérante que l'on sait, ce choix n'eût souffert aucune hésitation. La glorieuse mémoire de son père, sa passion du métier militaire, son goût marqué pour une belle mission à remplir lui eussent immédiatement fait demander quelque régiment colonial détaché sur la plus lointaine frontière indochinoise, en dépit du chagrin passager que sa mère devrait, sans conteste, en éprouver.

(*à suivre*).